

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : FEE Select - Actions

Code ISIN : QS0009087535

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa. www.arkea-am.com. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 16/04/2026

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) soumis au droit français.

Classification AMF : Actions internationales

Durée : La durée d'existence du produit est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Le FCPE est un Fonds Nourricier (« le Fonds Nourricier ») du fonds Arkéa Select - Mégatendances (le « Fonds Maître »).

A ce titre, Le FCPE est investi en permanence à hauteur de 90% minimum en parts de l'OPCVM AIS Select - Mégatendances - Part I, et à titre accessoire de liquidités, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Les rendements offerts par le Fonds Nourricier seront semblables à ceux offerts par le Fonds Maître. Toutefois, la performance du Fonds Nourricier sera inférieure à celle du Fonds Maître, notamment en raison des frais qui lui sont propres.

L'Objectif de gestion et la stratégie d'investissement du FCPE sont identiques à ceux du Fonds Maître Arkéa Select - Mégatendances:

" Son objectif est d'accroître le capital investi sur la durée de placement recommandée de cinq ans, via la sélection et l'exposition à des OPC actions internationales ayant le Label ISR ou respectant eux-mêmes les contraintes applicables aux fonds labélisés ISR.

Il est possible de comparer a posteriori la performance du FCP avec l'évolution de l'indicateur de référence (dividendes nets réinvestis) MSCI World Index NR (Eur).

La philosophie de gestion du FCP est d'investir à hauteur minimum de 90% de son actif (hors liquidité) dans les OPC actions internationales ayant le Label ISR ou respectant eux-mêmes les contraintes applicables aux fonds labélisés ISR.

Le fonds sera investi sur une sélection d'OPC respectant ces critères, en privilégiant les fonds ayant une approche thématique d'investissement en lien avec les mégatendances mondiales, c'est-à-dire des tendances de marché à long terme résultant de changements séculaires de facteurs économiques, technologiques, environnementaux et sociaux.

La gestion reste totalement discrétionnaire notamment dans l'appréciation et la sélection des thématiques auxquelles le fonds sera exposé.

Les stratégies des fonds sélectionnées peuvent ainsi porter sur tous secteurs, toutes zones géographiques ou toutes thématiques dont aucune n'est structurellement privilégiée. Dans tous les cas, les stratégies des OPC sélectionnés respecteront les exigences sectorielles et les exclusions prévues par le Label ISR.

Les fonds sélectionnés font l'objet d'une vérification systématique de la détention du label ISR réalisée par l'équipe Recherche ESG de la Société de Gestion, basée sur le site officiel du label ISR. Ils sont en outre présentés pour information en Comité ESG de sélection des fonds externes. L'objectif de ce comité est d'assurer la prise en compte satisfaisante des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Il se réunit selon les demandes de référencement et à défaut trimestriellement.

Seuls les fonds détenant le label ISR ou respectant eux-mêmes les contraintes applicables aux fonds labélisés ISR et étant classés a minima « article 8 » au sens de la réglementation SFDR pourront être sélectionnés

Plusieurs limites méthodologiques de l'approche ESG peuvent être identifiées. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR/ESG des fonds sous-jacents peut exister puisque les sociétés de gestion disposent de prise en compte de critères extra financiers différentes (critères, approche, contraintes...). Les limites méthodologiques peuvent également s'apprécier en termes de nature de l'information ESG (quantification de données qualitatives), et d'homogénéité des données ESG (différence et évolution méthodologiques). L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises.

L'actif du FCP aura vocation à être investi, en parts et/ou actions d'OPC de droit européen à hauteur de 90% minimum (hors liquidité) et jusqu'à 100% de l'actif net. Les OPC sélectionnés seront majoritairement des OPC de classification « actions internationales ». Le fonds pourra également être investi dans des OPC actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations à hauteur de 50% maximum. Enfin, à titre accessoire, le fonds pourra être investi dans des OPC actions des marchés émergents et en OPC taux à hauteur de 10% maximum pour chacune de ces classifications.

Le fonds pourra investir dans des parts en devise ou en euro. Les fonds sous-jacents dans lequel notre FCP investit pourront également ne pas couvrir le risque de change à l'actif. Le FCP pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net du FCP.

Pour réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra intervenir sur les marchés à terme fermes et conditionnels réglementé, organisés ou de gré à gré, dans un but de couverture et/ou d'exposition, sur les marchés actions, dans la limite d'une fois l'actif net et sans recherche de surexposition.

Le processus d'investissement du FCP comprend plusieurs étapes clés :

Dans un premier temps, le gérant sélectionnera de manière discrétionnaire les fonds thématiques ou sectoriels qui constituent le portefeuille dans une liste d'OPC de classification « actions internationales » composant l'univers d'investissement.

Le processus de sélection des OPC est basé sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information,...) et qualitatifs (audit du process,...).

Le Fonds bénéficie du label ISR."

Investisseurs de détail visés : Le Fonds s'adresse à tout souscripteur recherchant une valorisation dynamique et qui accepte de s'exposer à un risque action important. Ce produit ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Informations pratiques :

Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.

Durée de placement recommandée : 5 ans. Cette durée de placement recommandée ne doit pas être confondue avec la durée de blocage réglementaire de votre épargne salariale (sauf cas de déblocage anticipé prévus par le Code du travail).

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est : Quotidienne.

Les demandes de souscriptions et rachats doivent être reçues par le teneur de compte :

- avant 12h30 en cas de transmission par voie postale, télécopie ou courriel ;
- avant minuit en cas de saisie de l'ordre via le site internet du teneur de compte.

Un mécanisme de « swing pricing » a été mis en place par la société de gestion dans le cadre de la valorisation du fonds.

Le règlement du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du produit est publiée sur le site www.arkea-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS BANK

Recommandation : ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles possibles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :

- risque de liquidité: risque lié à une situation de marché amenant un volume de transactions insuffisant pour assurer les opérations d'achat ou de vente dans des conditions d'équilibre.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Période de détention recommandée : 5 ans

Pour un investissement de : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans *
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	4 590 € -54,07 %	4 640 € -14,23 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7 780 € -22,18 %	10 150 € 0,30 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 190 € 1,87 %	11 980 € 3,68 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	13 950 € 39,46 %	14 870 € 8,26 %

**période de détention recommandée*

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 09/2017 et de 09/2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2020 et de 02/2025.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 06/2016 et de 06/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 € sont investis.

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans *
Coûts totaux	500 €	1 932 €
Incidence des coûts annuels**	5,00 %	3,60 % chaque année

** Période de détention recommandée.*

*** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,27 % avant déduction des coûts et de 3,68 % après cette déduction.*

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	3,05 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	299 €
Coûts de transaction	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

** Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.*

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans.

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles et lorsque l'intérêt des porteurs ou du public l'exige, la Société de Gestion pourra mettre en place des Gates permettant d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives, dès lors qu'elles excèdent un certain niveau. Des informations complémentaires sur la mise en œuvre de ce dispositif de plafonnement des rachats sont disponibles dans le règlement.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Teneur de compte désigné par l'entreprise : Federal Finance

Rôle, composition et mode de désignation du Conseil de surveillance : Deux membres par entreprise adhérente dans le cadre des PEE et PERCO/PERECO : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise ou les représentants des diverses organisations syndicales, et 1 membre représentant l'Entreprise désigné par la direction des entreprises. Deux membres par entreprise fondatrice dans le cadre des PEI et PERCOI/PERECOI : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque Entreprise Fondatrice, élu par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise ou les représentants des diverses organisations syndicales et 1 membre représentant chaque Entreprise Fondatrice désigné par la direction des entreprises. Ce conseil a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du fonds d'épargne salariale, d'examiner la gestion financière, administrative et comptable du fonds épargne salariale, (le cas échéant) d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus par le fonds dans le portefeuille, de décider des opérations de fusion, scission ou liquidation, et de donner son accord aux modifications du règlement dans les cas prévus par celui-ci. Le conseil de surveillance d'un fonds adopte en outre un rapport annuel mis à la disposition des porteurs de parts. La société de gestion de portefeuille exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L.33441 du code du travail. Conformément à l'accord de participation et/ou au plan d'épargne, les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Le règlement du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion. Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique 'Documents à télécharger' au lien suivant : https://www.arkea-am.com/jcms/rec_6247/fr/fee-select-actions

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 10 dernières années.

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne: <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/04/2026. Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.